

Inscriptions en 1^{re} année rentrée 2018



Réunion d'information sur la procédure et sur les projets éducatif et pédagogique ce mardi 23 janvier à 19h30 en la salle des fêtes du collège.

(entrée pavé de Soignies)

La période d'inscription prioritaire pour l'année scolaire 2018-2019 débutera **le lundi 19 février et se terminera le vendredi 09 mars 2018.**

Le formulaire unique d'inscription (FUI) est remis aux parents pour le 29 janvier 2018 au plus tard par les directions d'écoles primaires organisées ou subventionnées par la Communauté française.

Les parents dont l'enfant est actuellement scolarisé en dehors de la communauté française (par exemple, dans l'enseignement néerlandophone ou dans un autre pays) pourront obtenir le FUI sur simple demande

- soit auprès de la direction générale de l'enseignement obligatoire (inscriptions) rue Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles,
- soit auprès de l'établissement secondaire dans lequel ils souhaitent inscrire leur enfant (dans ce dernier cas, uniquement à partir de la période d'inscription).

Dans la mesure où vous souhaitez faire valoir la priorité à l'inscription, il est impératif que vous déposiez ce formulaire au collège en vous présentant au secrétariat :

- **tous les jours de la semaine entre le 19 février et le 09 mars de 8h à 16h ;**
- **les mardi 20 février, jeudi 22 février, mardi 27 février, jeudi 01 mars, mardi 06 mars et jeudi 08 mars jusqu'à 18h ;**
- **le samedi 24 février de 9h à 12h.**

Nous attirons votre attention sur le fait que, pour le collège :

- le numéro FASE qu'il faut y indiquer *pour l'établissement* est le **1372**,
- le numéro FASE de *l'implantation* est le **2760**.

A noter que :

- *jusqu'au 09 mars, l'ordre chronologique des inscriptions n'a pas d'importance ;* ce n'est plus le cas au-delà de cette date après laquelle il est toujours possible d'inscrire en fonction des places disponibles.
- le nombre de places prévues pour l'immersion linguistique en 1^{re} année est limité, ce qui entraînera peut-être un classement suivant les modalités prévues au décret.

De plus, nous vous invitons chaleureusement à participer à l'une des séances d'informations complémentaires qui auront lieu les 20 et 21 avril 2018 lors de notre fête scolaire.

A ce moment, nous vous communiquerons toutes les informations nécessaires concernant l'organisation de la 1^{re} année et le choix des activités complémentaires. Vous recevrez en outre une farde contenant les informations qui doivent vous permettre de compléter progressivement le dossier administratif de votre enfant. Vous comprendrez que votre présence est importante mais aussi nécessaire car elle marque une étape supplémentaire dans votre volonté d'inscrire votre enfant au collège.

En vous remerciant pour votre confiance, nous prions de croire, Chers Parents, en l'assurance de notre entier dévouement.

B. Pletinckx
Principal

Ph. Gengler
Directeur du D1

V. Dannau
Directrice adjointe

Le 08 janvier 2018